

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONISTROL sur LOIRE (HAUTE-LOIRE)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Commune de MONISTROL sur LOIRE (HAUTE-LOIRE)
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie – 7 av. de la Libération – BP 20019 – 43120 MONISTROL sur LOIRE Tél. 04.71.66.49.52 – dgs@monistrol.fr

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	SCOT du Pays de la Jeune Loire approuvé le 02.02.2017 Siège : PETR de la Jeune Loire – 1 Place de l'Abbaye – 43140 LA SEAUVE sur SEMENE

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
Oui	Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de MONISTROL sur LOIRE, approuvé le 15.12.2004. Le PLU n'a pas fait l'objet, alors, d'une étude environnementale. Il a subi, par la suite, des adaptations aux termes de diverses procédures de modifications simplifiées, modifications, et révisions simplifiées. La modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme est projetée en vue de la suppression des emplacements réservés n° 35 et n° 41 portés audit document d'urbanisme Cf : annexe 2 : extrait du zonage du PLU en vigueur sur le secteur du centre-ville

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	8 718 habitants (en 2017)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	48,05 Km2 (soit 4 805 Ha)
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	24 284 m2 (linéaires des 2 emplacements réservés (N° 35 et N° 41) concernés par la procédure de modification simplifiée n° 5 du PLU)
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	Zones urbaines : 592 Ha environ Zones à urbaniser : 98 Ha environ Zones agricoles : 2522 Ha environ Zones N : 1 590 Ha environ

3. 4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
<p>Les orientations générales du PADD du PLU approuvé le 15.12.2004 :</p> <p>. organiser le développement de la commune en tenant compte des espaces naturels, de l'environnement et des paysages :</p> <ul style="list-style-type: none"> . assurer un équilibre entre les espaces affectés à l'urbanisation et la préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages, . favoriser la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale de l'habitat, . permettre un développement maîtrisé des espaces d'activités nécessaires à la dynamique économique du territoire intercommunal (la Borie-Chavanon) <p>. structurer la partie agglomérée de la commune (voir plan de détail du PADD), par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> . en valorisant le centre . en préservant des espaces pour des équipements (le long de l'Av. Charles de Gaulle, notamment) <p>. permettre un développement durable du territoire : préserver l'environnement et les atouts naturels de MONISTROL sur LOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> . préserver les coulées vertes naturelles et urbaines, . préserver la trame des espaces naturels et agricoles . préserver l'environnement, . valoriser les atouts touristiques en assurant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti et des éléments de paysage remarquables. <p>Cf. annexe 3 : PADD et ses 2 plans annexés</p>	

3.5. Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Le lycée d'enseignement professionnel privé (LEP) Notre Dame du Château implanté à MONISTROL sur LOIRE, 1 Place Néron sur la parcelle cadastrée BE n° 208 de 11 468 m² envisage de transférer ses locaux sur un terrain situé Av. Charles de Gaulle à MONISTROL sur LOIRE, à proximité du lycée d'enseignement général de l'école privée mixte Notre Dame du Château implanté au lieu-dit « le Prince » ; ce qui permettrait à l'établissement scolaire de regrouper ainsi ses locaux sur un même secteur.

L'assiette foncière pressentie pour accueillir la construction des futurs locaux du LEP est à prélever, pour une superficie d'environ 17 165 m², sur la parcelle cadastrée BC n° 119, sise Av. Charles de Gaulle à MONISTROL sur LOIRE qui appartient actuellement à l'association hospitalière Sainte Marie. Le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE s'est prononcé, lors de sa réunion du 15 février 2019, en faveur de l'acquisition du terrain considéré qui sera, à terme, cédé par la collectivité à l'organisme de gestion de l'ensemble scolaire européen (OGEC) Notre Dame du Château pour lui permettre d'y construire son futur équipement scolaire.

Or, cette assiette foncière se trouve être affectée par l'inscription pour le compte de la commune de MONISTROL sur LOIRE :

- d'un emplacement réservé porté au PLU sous le n° 41 pour une superficie de 10 300 m² environ, pour la réalisation d'équipements et d'espaces publics,
- ainsi que d'un emplacement réservé porté au PLU sous le n° 35 pour une superficie de 13 984 m² environ, pour la réalisation d'une voirie.

L'opération considérée nécessite une adaptation du plan local d'urbanisme de la commune de MONISTROL sur LOIRE, visant à supprimer la mention desdits emplacements réservés ; cette suppression porterait sur la totalité de leur emprise. Aucune autre modification ne sera apportée au zonage du secteur considéré ainsi qu'aux dispositions du règlement écrit du PLU ayant trait à ses dispositions relatives à la zone AUe.

Le conseil municipal a, par sa délibération du 15 novembre 2019 n° 2019 11 152, approuvé la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée n° 5 du PLU en vue de la suppression des emplacements réservés n° 35 et n° 41 portés audit document d'urbanisme.

La suppression des emplacements réservés ne changera en rien les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune. En effet, bien que la voie de liaison à laquelle se rapporte plus précisément l'emplacement réservé n° 35, soit schématisée sur le plan ayant trait aux orientations générales du PADD, il n'en demeure pas moins que le document écrit dudit PADD ne mentionne pas explicitement cette voie de liaison et préconise simplement (au niveau de son orientation visa à améliorer la circulation et l'accessibilité et à relier les quartiers avec le centre) « la création de voiries nouvelles afin notamment de limiter le transit dans le centre (avenue de la Libération) et de mieux relier les quartiers, tout en favorisant les modes lents ».

Elle n'aura pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole, une zone naturelle et forestière, ni de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels.

En conclusion, la suppression des emplacements réservés sus-décrits permettra de mener à bien l'opération de construction du futur lycée professionnel privé. La démarche ainsi engagée contribuera de ce fait au développement de la formation professionnelle sur le territoire communal. Elle permettra corollairement le développement des activités d'enseignement sur le territoire communal sur une zone AUe, limitant ainsi l'étalement urbain afin de préserver les espaces naturels et agricoles.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)
--	-----	---

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		
Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SDAGE</u>) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SAGE</u>) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		La commune de MONISTROL sur LOIRE est couverte par 3 SAGE définissant différents enjeux de préservation de la ressource en eau pour leur territoire : le SAGE Loire-Amont ; le SAGE Lignon du Velay – le SAGE Loire en Rhône-Alpes.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		La commune de MONISTROL sur LOIRE est membre de la communauté de communes « Marches du Velay - Rochebaron » dont le siège est ZA La Borie 1 – 9 rue de l'Epée – 43120 MONISTROL sur LOIRE

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
La modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme est projetée en vue de la suppression, sur la totalité de leur emprise, des emplacements réservés n° 35 et n° 41 portés audit document d'urbanisme.
Cf. annexe 2 sus-visée

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet

À quel type de commune appartenez-vous ?
Sélectionnez dans la liste ci-contre

- Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural

La commune de MONISTROL sur LOIRE est un bourg-centre à l'échelle du SCOT du Pays de la Jeune Loire

4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :

Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?

La population a augmenté :
 - de + 1,8 % par an, de 1999 à 2006
 - de + 0,7 % par an, de 2006 à 2011
 Elle est en stagnation de 2011 à 2016

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ?
Quels besoins en logements cela créera-t-il ?

La modification simplifiée n° 5 du PLU vise à supprimer les emplacements réservés n° 35 et n° 41 portés audit document d'urbanisme.

Elle permettra le transfert des locaux du lycée professionnel privé Notre Dame du Château, actuellement implantés 1 Place Néron à MONISTROL sur LOIRE, sur un terrain notamment cadastré BC n° 119p, sis Avenue Charles de Gaulle à MONISTROL sur LOIRE. Elle ne donnera pas lieu à la création de logements (à l'exception de l'internat dudit lycée qui ne constitue pas à proprement parler un logement).

Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ?
Combien de logements seront réhabilités ?

Donc, la modification simplifiée n° 5 du PLU n'aura pas d'impact sur le parc de logements implantés sur le territoire communal.

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?

370 logements vacants sur la commune (plutôt anciens et de petite taille).

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.

Sans objet. Il s'agit d'une procédure de modification simplifiée du PLU visant à supprimer deux emplacements réservés.

Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?

Sans objet. Il s'agit d'une procédure de modification simplifiée du PLU visant à supprimer deux emplacements réservés. Elle ne s'accompagne pas d'un changement de zonage

Quelle sera la surface moyenne par logement ?

Sans objet

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?

Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre

4.1 Présentation de votre projet

La modification simplifiée n° 5 du PLU vise à supprimer les emplacements réservés n° 35 et n° 41 portés audit document d'urbanisme.

Cette adaptation du PLU permettrait de mener à bien l'opération de construction du futur lycée professionnel privé, sur un terrain qui figure déjà au PLU en vigueur, en zone AUe.

Il est opportun de souligner que cette adaptation préconisée du PLU satisferait outre les objectifs généraux du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Jeune LOIRE ainsi que les options majeures du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan local d'urbanisme de la commune de MONISTROL sur LOIRE en se voulant de renforcer l'urbanisation dans la partie agglomérée du territoire communal, de développer et de renforcer les équipements scolaires en favorisant le projet de transfert du lycée d'enseignement professionnel qui s'accompagnera de la construction de nouveaux locaux et conjointement, du développement des matières dispensées par le LEP avec, par exemple, la création de l'atelier logistique. Le public scolaire pourrait ainsi bénéficier d'une offre variée dans le domaine de l'enseignement.

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

SANS OBJET – l'adaptation du PLU concerne une modification simplifiée visant à supprimer deux emplacements réservés portés audit document d'urbanisme

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>		Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).
			Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

			agricole, joignez-le en annexe
Des espaces boisés ?		X	Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)

Complétez si nécessaire

La modification simplifiée n° 5 du PLU vise à supprimer les emplacements réservés n° 35 et n° 41 portés audit document d'urbanisme. Ces emplacements réservés affectent actuellement un secteur du territoire communal répondant à divers zonages (UC – N – A – AUe). Cette adaptation du PLU n'a pas vocation à modifier les zonages prévus au PLU en vigueur.

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Une portion du territoire de la commune de MONISTROL sur LOIRE est concernée par une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 2 (secteur Nant – Chazelles – La Fontasse – Nantet). Le projet de modification simplifiée N° 5 du PLU ne concerne pas cette partie du territoire communal.
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	cf. annexes 4 – 5 et 6 ci-jointe. Un inventaire des zones humides sur le bassin de la Loire d'une superficie supérieure à 1 Ha est en cours au niveau du SAGE Loire Amont.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de		X	Cf : annexe 4 : extrait du compte-rendu de l'atelier paysage – environnement – agriculture

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>			<p>établi, dans le cadre de la phase diagnostic, par le bureau d'étude LATITUDE en charge notamment des études ayant trait à la révision générale du PLU en cours.</p> <p>Orientations fondamentales du SDAGE Loire Bretagne visant à protéger la ressource (bon état écologique et chimique des masses d'eau superficielles et profondes pour, en ce qui concerne la commune, le ruisseau du Foletier et le ruisseau de Tranchard.</p> <p>Le secteur concerné par la modification simplifiée n° 5 projetée du PLU ne se situe pas à proximité de ces deux ruisseaux.</p>
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCOT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui		<p>Le rapport de présentation du SCOT Jeune Loire comporte un état initial de l'environnement au niveau de son rapport de présentation (cf. annexe 7 ci-jointe).</p> <p>Il en ressort un secteur à enjeux n° 1 : BAS en BASSET - MONISTROL sur LOIRE pour lequel il y a lieu d'affirmer et de recréer les coupures vertes qui se dessinent entre les 2 bourgs et les villages.</p> <p>Le secteur concerné par le projet de modification simplifiée n° 5 du PLU ne se situe pas entre BAS en BASSET et MONISTROL sur LOIRE.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<p><i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i></p> <p>Cf. annexes sus-visées.</p>		

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau

Captages			
Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		Une étude est en cours pour établir le diagnostic et le schéma directeur des eaux pluviales sur le territoire communal.
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		Gare de BAS en BASSET – MONISTROL/L sur la commune de BAS en BASSET Lignes régulières de cars pour transport de voyageurs. La modification simplifiée n° 5 du PLU vise à supprimer deux emplacements réservés portés au PLU. Elle ne concerne pas

4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			directement ces dessertes de transports collectif.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

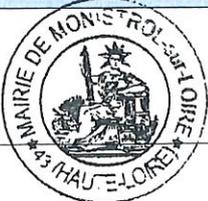
Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	x

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 7 janvier 2020 Lieu : MONISTROL sur LOIRE		M. LYONNET JEAN-PAUL Maire de la commune de MONISTROL sur LOIRE
---	---	---

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Madame Catherine COSTECHAREYRE Directrice Générale des Services Mairie 7 av. de la Libération 43120 MONISTROL sur LOIRE Tél. 04.71.66.49.52 Mail : dgs@monistrol.fr
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Tél. 04.71.66.49.52 Mail : dgs@monistrol.fr